

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 10 - 15

Séance du 13 octobre 2020

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents 29

Représentés : 4

L'an deux mille vingt, le treize octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT- CYR-SUR-MER réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence, conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET : *Etaient présents :* Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE
Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON,
LUCIANO.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTION

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, ETCHANCHU Helen, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT), Mireille NEVIERE-MAESTRONI (procuration à Madame Corinne ROCHE-SANNA, Messieurs Dominique HOCQUET (procuration à Monsieur Yvan MAUBE), Dominique OLIVIER (procuration à Madame Laura GENEVOIS)

<<<<>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur :
Monsieur Louis FERRARA

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20201013-DEL20201015-DE
Date de télétransmission : 16/10/2020
Date de réception préfecture : 16/10/2020

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à établir, dans les 6 mois qui suivent son installation, son règlement intérieur qui complète, en tant que de besoin, les dispositions législatives et réglementaires qui régissent le fonctionnement de l'Assemblée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet de règlement intérieur qui lui est soumis.

Le Conseil Municipal, par :

25 voix POUR

8 ABSTENTIONS (Messieurs Yvan MAUBE, Alain BERARD, Dominique HOCQUET (procuration à Monsieur Yvan MAUBE), Mesdames Béatrice AIELLO, Mireille NEVIERE-MAESTRONI (procuration à Madame Corinne ROCHE-SANNA), Corinne ROCHE-SANNA)
(Monsieur Dominique OLIVIER (procuration à Madame Laura GENEVOIS), Madame Laura GENEVOIS)

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve le projet de règlement intérieur, soumis à son examen et joint en annexe à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY